

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

le mardi 9 mai 2017

à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire

ORDRE DU JOUR

1. Rapport spécial du Conseil d'Administration relatif au point 2.b) de l'ordre du jour

2. Modifications statutaires

a) Article 10bis : suppression du §4bis

Il est proposé de supprimer ce paragraphe relatif au capital autorisé, qui est devenu sans objet à la suite de l'augmentation de capital de Solvac de décembre 2015.

b) Article 10ter :

Il est proposé de renouveler l'autorisation statutaire relative aux rachats d'actions propres en cas de dommage grave et imminent et, par conséquent, de remplacer le second paragraphe de l'article 10ter par le texte suivant :

« 2° L'assemblée générale du 9 mai 2017 a également autorisé le Conseil d'Administration à acquérir des actions propres de la société afin d'éviter un dommage grave et imminent, pour une période de trois ans prenant cours le jour de la publication de la modification des statuts décidée par ladite assemblée. ».

3. Délégation de pouvoirs

Il est proposé de conférer tous pouvoirs à Monsieur Bernard de Laguiche, Administrateur-délégué, avec faculté de subdélégation, pour coordonner le texte des statuts et effectuer tous dépôts, publications et autres formalités, conformément aux décisions prises par l'assemblée.